

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EF
Etablissement français du sang

Décision n° 2008-26 du 18 août 2008 portant délégation de signature à l'Etablissement français du sang

NOR : SJSO0831064S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Etablissement français du sang ;
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu la décision N n° 2006-11 du président de l'Etablissement français du sang en date du 28 décembre 2006 nommant M. Jacques Chiaroni aux fonctions de directeur de l'Etablissement français du sang Alpes-Méditerranée,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Chiaroni à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang les actes nécessaires à l'acquisition d'une parcelle supplémentaire d'une superficie de 2 000 m², sise rue Paul-Langevin, dans le secteur UEa de la ZAC du pôle technologique de Marseille Château-Gombert.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 20 août 2008.

Fait à Saint-Denis, le 18 août 2008.

Le président,
J. HARDY